

# SAINT PRIEST DES CHAMPS

## Service de la mairie :

- La Mairie et l'agence postale communale restent ouvertes au public les matins de 8h30 à 12h00, les gestes barrière sont appliqués.
- L'accueil téléphonique est assuré toute la journée.
- Seules les démarches urgentes et de nécessité seront traitées suivant l'appréciation de la personne présente.
- L'accès aux lieux publics est interdit.
- Toutes les personnes vulnérables, âgées, nécessitant une aide urgente (alimentation, médicaments...) peuvent appeler la mairie au 04.73.52.51.45, un agent sera détaché pour leur venir en aide pour les besoins de première nécessité. Régulièrement les personnels de la mairie contacteront ces personnes.
- Les Enfants des personnels soignant, n'ayant aucune solution de garde, peuvent être accueilli à l'école.